

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 février 2007
(convocation du 12 février 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Février Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MERCHERZ Jean, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues	M. CORDOBA Aimé à Mme. ISTE Michèle
M. BOBET Patrick à M. MANSENCAL Alain (jusqu'à 10 h 30)	M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan (jusqu'à 10 h 00)
M. BRON J. Charles à Mme BOURRAGUE Chantal (jusqu'à 10 h 15)	Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain	Mme. DUMONT Dominique à M. JOUVE Serge
Mme. DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique	M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard	M. GRANET Michel à M. DAVID Alain
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 45)	M JUNCA Bernard à M. DUPRAT Christophe
M. LABARDIN Michel à M. REBIERE André	M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques (jusqu'à 10 h 15)	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MERCIER Michel à M. GOURGUES Jean-Pierre	M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude	M. MONCASSIN Alain à Mme. FAORO Michèle
M. VALADE Jacques à M. DUCHENE Michel (jusqu'à 10 h 30)	M. MOULINIER Max à M. COUTURIER J. Louis (jusqu'à 10 h 00)
M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN Alexis	Mme PARCELIER Muriel à M. DUCASSOU Dominique (jusqu'à 10 h 00)
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00)	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. BENOIT Jean-Jacques à M. ANZIANI Alain	M. PONS Henri à Mme BRUNET Françoise (jusqu'à 10 h 00)
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain	M. QUANCARD Joël à Mme. PUJO Colette
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. BRACQ Mireille	M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
M. CAZENAVE Charles à M. CASTEX Régis (jusqu'à 10 h 30)	Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. DARCHE Michelle

LA SÉANCE EST OUVERTE

GRADIGNAN - Secteur Cayac - Aménagement du carrefour formé par le cours du Général de Gaulle, la route de Pessac, la rue de Poumey et la rue Canteloup - Bilan de l'enquête publique - Déclaration de projet

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2005/0686 du 23 Septembre 2005, le conseil de Communauté décidait d'autoriser Monsieur le Président à prescrire l'enquête publique de l'étude d'impact du projet d'Aménagement du carrefour formé par le cours du Général de Gaulle, la route de Pessac, la rue de Poumey et la rue Canteloup.

En application de l'article L.126-1 du code de l'environnement, inséré par la loi n°2002.276 du 27 février 2002 relative à la Démocratie de Proximité, notre Etablissement public doit se prononcer, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération projetée.

Ce projet d'aménagement de voirie est situé à l'entrée de ville de Gradignan qui correspond à l'intersection d'itinéraires intercommunaux inscrits dans le réseau hiérarchisé de voirie de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

L'opération consiste, dans le respect du cadre de vie et du contexte patrimonial de Cayac, à élaborer un projet de carrefour giratoire, dont les fonctions doivent répondre aux besoins de lisibilité, aussi bien sur le plan routier que paysager, tout en améliorant la sécurité de tous les usagers de ce nœud de voirie complexe.

En complément de ces objectifs, le projet vise essentiellement à améliorer la sécurité, notamment en faveur des piétons et des cyclistes, par la mise en oeuvre d'une continuité d'aménagements existants.

Le projet consiste également à maintenir, voire développer les capacités de stationnement aux abords des équipements publics fréquentés.

L'opération de voirie envisagée se traduit par les aménagements suivants :

- création d'un carrefour giratoire à l'intersection entre le cours du Général de Gaulle, la rue de Poumey et la rue de Canteloup,
- Réaménagement du cours du Général de Gaulle entre la route de Pessac et la rue de Chartrèze
- Réaménagement du parking existant au sud du futur giratoire et création d'une nouvelle aire de stationnement au croisement de la rue de Chartrèze et du cours du Général de Gaulle

Compte tenu de la configuration du site, l'inscription paysagère du projet de voirie fera l'objet d'une attention toute particulière.

Le projet est d'intérêt général car il s'inscrit dans la démarche engagée par la Communauté urbaine de Bordeaux correspondant au programme de travaux d'aménagement de voiries d'intérêt communautaire, conformément aux prescriptions du Plan de Déplacements Urbains (P.D.U.)

L'enquête publique, organisée conformément aux dispositions de la loi 83.680 du 12 juillet 1983 (Loi Bouchardeau) et de ses décrets d'application, s'est déroulée du 1^{er} juin au 03 juillet 2006 inclus

Les dossiers accompagnés d'un registre d'enquête dûment côté et paraphé, mis à la disposition du public à la mairie de Gradignan ainsi qu'au siège de la communauté Urbaine de Bordeaux font état au total de 12 observations:

- 4 observations écrites sur le registre déposé en mairie de Gradignan
- 4 observations orales recueillies lors des permanences en mairie de Gradignan
- aucune observation sur le registre déposé à la Communauté urbaine de Bordeaux.
- 1 lettre envoyée au commissaire enquêteur
- 3 courriers électroniques envoyée sur le site de la Mairie de Gradignan

A l'issue de l'enquête publique, Madame Corinne BIES, commissaire enquêteur, a émis un avis favorable au projet de voirie assorti d'une réserve et d'une recommandation ne remettant pas en cause l'intérêt général du projet.

Réserve :

S'agissant du « tourne à gauche » situé à l'intersection de la rue de Chartrèze et le cours du Général de Gaulle, « je demande que soient étudiés les impacts de cette suppression sur les axes environnants notamment en terme de sécurité et que soient considérées les options proposées par les riverains de la rue de la Landette. »

Après étude, l'analyse des impacts concernant la suppression du tourne à gauche indique un report de trafic significatif (doublement) sur la rue de la Landette.

Le projet sera donc modifié en intégrant une ouverture de l'îlot central afin de maintenir le tourne à gauche existant. Ainsi la Communauté Urbaine de Bordeaux lève la réserve émise par le commissaire enquêteur.

Recommandation :

« Je considère que les travaux d'aménagement du trottoir et la maîtrise des eaux de ruissellement du tronçon du cours du général de Gaulle situé entre la rue de Chartrèze et le giratoire de Beausoleil pourraient être intégrés au présent projet. Et par conséquent, je recommande que les entités concernées (DDE, CUB, Mairie) se consultent dans cet objectif. »

La Communauté Urbaine prend acte de cette recommandation, l'étude de cet aménagement de voirie est actuellement en cours, la programmation financière de ces travaux nécessitera une décision des instances communautaires.

Nous vous demandons en conséquence, à l'issue de la procédure, et au vue de son bon déroulement, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- prendre acte de l'avis favorable du commissaire enquêteur

- confirmer que l'opération susvisée présente un caractère d'intérêt général et qu'elle s'inscrit pleinement dans le Plan des Déplacements de la Communauté urbaine de Bordeaux qui justifie sa réalisation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 février 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
8 MARS 2007**

M. ALAIN DAVID

